

## Coopération décentralisée - Adhésion au Centre de Ressources pour la COOPération décentralisée en Franche-Comté (CERCOOP)

**M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Créé en 1997, le CERCOOP (Centre de ressources pour la coopération décentralisée en Franche-Comté) est un dispositif régional d'appui aux acteurs qui, en Franche-Comté, s'impliquent dans la coopération décentralisée et la solidarité internationale : collectivités territoriales, associations, établissements scolaires, université...

Le CERCOOP a pour objectif d'accroître l'efficacité des actions de coopération décentralisée et d'améliorer la concertation entre les acteurs. Cet objectif se matérialise autour de trois axes :

- ♦ l'information des acteurs franc-comtois (publication annuelle d'un annuaire, recensement des projets consultable sur le site internet ou dans un bulletin trimestriel *La lettre du CERCOOP*,
- ♦ l'appui aux porteurs de projets (organisation de sessions de formation, aide à la recherche de partenaires et de financement),
- ♦ l'organisation d'un espace régional d'échange et de concertation (coordination régionale de la Semaine de la Solidarité Internationale, recherche de synergie entre les collectivités territoriales...).

Le CERCOOP bénéficie du soutien du Ministère des Affaires Étrangères et de la Préfecture de Région de Franche-Comté, du Conseil Régional de Franche-Comté, des Conseils Généraux du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort ainsi que de la Ville de Belfort qui en constituent le comité de pilotage.

La Ville de Besançon mène, depuis de nombreuses années, une politique active de coopération, notamment au Burkina Faso (jumelage avec le département de Douroula en 1985), en Côte d'Ivoire (protocole de coopération décentralisée avec la Ville de Man signé en 1991 - coopération actuellement interrompue en raison des événements survenus dans ce pays au cours de ces dernières années), en Roumanie (jumelage avec Bistrita en 1997, officialisant des relations menées depuis 1990), au Proche-Orient (jumelage avec la ville israélienne de Hadera en 1964, complété depuis décembre 2004 par un partenariat sur des projets techniques avec le camp palestinien d'Aqabat Jaber, dans le district de Jéricho).

De plus, la Ville de Besançon compte un grand nombre d'acteurs de la solidarité internationale (le tissu associatif dans ce secteur est tout particulièrement riche) et elle joue un rôle de premier plan dans l'organisation et la promotion de la Semaine de la Solidarité Internationale.

L'adhésion au CERCOOP permettrait à la Ville de Besançon :

- ♦ de prendre sa place de capitale régionale dans le réseau des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale,
- ♦ de renforcer ses liens avec le monde associatif,
- ♦ de participer à la réflexion sur la place de la coopération décentralisée dans les collectivités territoriales,
- ♦ de développer des actions d'éducation au développement permettant de mieux faire comprendre aux Bisontins les enjeux de la coopération décentralisée et les raisons de l'implication des collectivités dans ce domaine.

Sur avis favorable à l'unanimité de la 5<sup>ème</sup> Commission réunie le 23 mai 2006, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet d'adhésion au CERCOOP.

En cas d'accord, la dépense correspondant à la cotisation annuelle, soit 7 500 €, sera prélevée au chapitre 011.04/6281 CS 20000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.04.6574.5024.400.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de l'adhésion de la Ville au CERCOOP
- autoriser le transfert de crédits mentionné précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition qui lui est soumise.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*